Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_115_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°INTERCO 115/2026 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (UPEP) A VILLEMAIGRE (Commune de Theix-Noyalo).

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est rappelé qu'à ce jour l'alimentation en eau potable sur le territoire de GMVA dépend de trois secteurs d'intervention et huit zones d'exploitation.

A ce jour, sur le secteur de Vannes, la ressource principale est la retenue de l'étang de Noyalo avec une capacité nominale de 20 000 m3/jour. Ainsi l'usine de Noyalo assure à elle seule près de la moitié de la production totale du territoire.
Face aux projections démographiques et climatiques, GMVA doit anticiper un déficit structurel en situation d'étiage à l'horizon 2050. La demande en eau devrait évoluer à 54 000 m3/jour.
Par ailleurs les projections climatiques prévoyant une hausse des températures accentueront les phénomènes d'évapotranspiration et cela réduira les apports disponibles dans la retenue d'eau en période estivale. Les simulations démontrent que deux années de sécheresse consécutives rendront le volume stocké insuffisant pour répondre aux besoins.

Face à ce constat trois scénarios ont été identifiés :

- Augmenter la capacité de production d'environ 12 000 m3/jour

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_115_DEL-DE

- Mobiliser une ressource en soutien estival (carrière de Liscuit [illegible])
- Augmenter de manière maîtrisée le prélèvement sur l'étang de Noyalo et couvrir en complément le déficit par des importations d'eau.

De ce fait il a été décidé de s'orienter vers une nouvelle UPEP dans le secteur de Villemaigre sur la commune de Theix-Noyalo. La future usine pourra produire 32 000 m3/ jour.

Ainsi il est demandé, par Monsieur le préfet du Morbihan, que le conseil municipal, conformément au code de l'environnement (articles L122-1-2, L122-1-V et R122-4), émette un avis sur le projet explicité ci-dessus et dont les caractéristiques techniques sont jointes dans l'annexe à ce bordereau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

EMET un avis favorable à l'unanimité au projet de construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable (UPEP)

PRECISE que le présent avis sera envoyé à Monsieur le préfet du Morbihan.

A Theix-Noyalo, le 01er octobre 2026

Le Maire,



Christian SEBILLE